

rapport d'activité



Syndicat
du Centre

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C_86_12_2024-DE

S²LO

2023

Page 1/44
Chaîne d'intégrité du document : C1 AO 9F E2 4B E6 1A EA
Publié le : 01/07/2024
Par : RIMBEAU Jean-Pierre
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/354074>



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ETABLI SELON L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MODIFIE PAR LA LOI N°2016-1087 DU 8 AOUT 2016 - ART.31.

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE 19/06/2024

Échéance réglementaire : le 30 juin 2023

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007, les modifications de l'arrêté du 02/12/2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.



- I. HISTORIQUE DU SYNDICAT 3**
- II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES 4**
 - 1. PRODUCTION D’EAU POTABLE..... 4**
 - 2. DISTRIBUTION D’EAU POTABLE 6**
- III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE 7**
 - 1. SIEGE SOCIAL..... 7**
 - 2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE 7**
 - 2.1. Les délégués 7
 - 2.2. Les commissions 8
 - 2.3. Le personnel du syndicat..... 9
 - 3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION 9**
- IV. SERVICE PRODUCTION D’EAU POTABLE..... 10**
 - 1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT10**
 - 2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE15**
 - 3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L’EAU16**
 - 4. VOLUMES VENDUS19**
 - 5. TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE EN 202021**
- V. SERVICE DISTRIBUTION 22**
 - 1. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....23**
 - 2. PRIX DU SERVICE DE L’EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES29**
 - 3. GESTION FINANCIERE30**
- VI. STRATEGIE POUR L’AVENIR 31**
 - 1. COMPETENCES / ETUDES31**
 - 2. PROJETS D’INVESTISSEMENT31**
 - 3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D’EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.31**
- VI. ANNEXES..... 32**

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT

DATE DE CREATION > 17 SEPTEMBRE 1990

LISTE DES EPCI ADHERENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE GÂTINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
HAUT VAL DE SEVRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE

DATES MARQUANTES DU SYNDICAT

> 1994 - 1995

Construction de l'usine de dénitrification.

> 2005

Arrêté inter préfectoral du 8 juillet, déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau du champ captant de 12 ouvrages sur les communes d'Echiré et de Saint-Maxire,

> 2007

Adhésion à la compétence distribution des communes de Germond-Rouvre, Cherveux, Saint-Christophe sur Roc, Saint-Pompain et Saint-Rémy.

> 2013

La commune de Saint-Christophe-sur-Roc transfère l'ensemble de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine. La commune de Villiers-En-Plaine rejoint le Syndicat pour la compétence Distribution.

> 2014

Fusion des SIAEP de Saint-Maxire – Faye et d'Echiré-St Gelais-Ste Ouenne-Surin-Sciecq avec le SECO.

Transfert du captage de la Couture au syndicat.

La commune de Germond-Rouvre intègre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et transfère sa compétence Assainissement (collectif et non collectif).

> 2015

Départ du Syndicat des Eaux du Lambon qui intègre le SERTAD.

> 2016

Transfert de compétences de Coulonges sur l'Autize (distribution et assainissement collectif) et du SIAEP Béceleuf-Xaintray (distribution) au SECO. Reprise en régie de la gestion de l'usine.

> 2017

Adhésion de la commune d'Ardin à la compétence Distribution.

> 2018

Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG).

Prise de la compétence Production du SMEG avec la gestion du captage de la Cadorie (ALLONNE) et de l'usine de potabilisation du TALLUD.

> 2019

Exploitation en régie de l'usine du TALLUD.

> 2020

Transformation en syndicat mixte ouvert dans le cadre de la loi Notre.

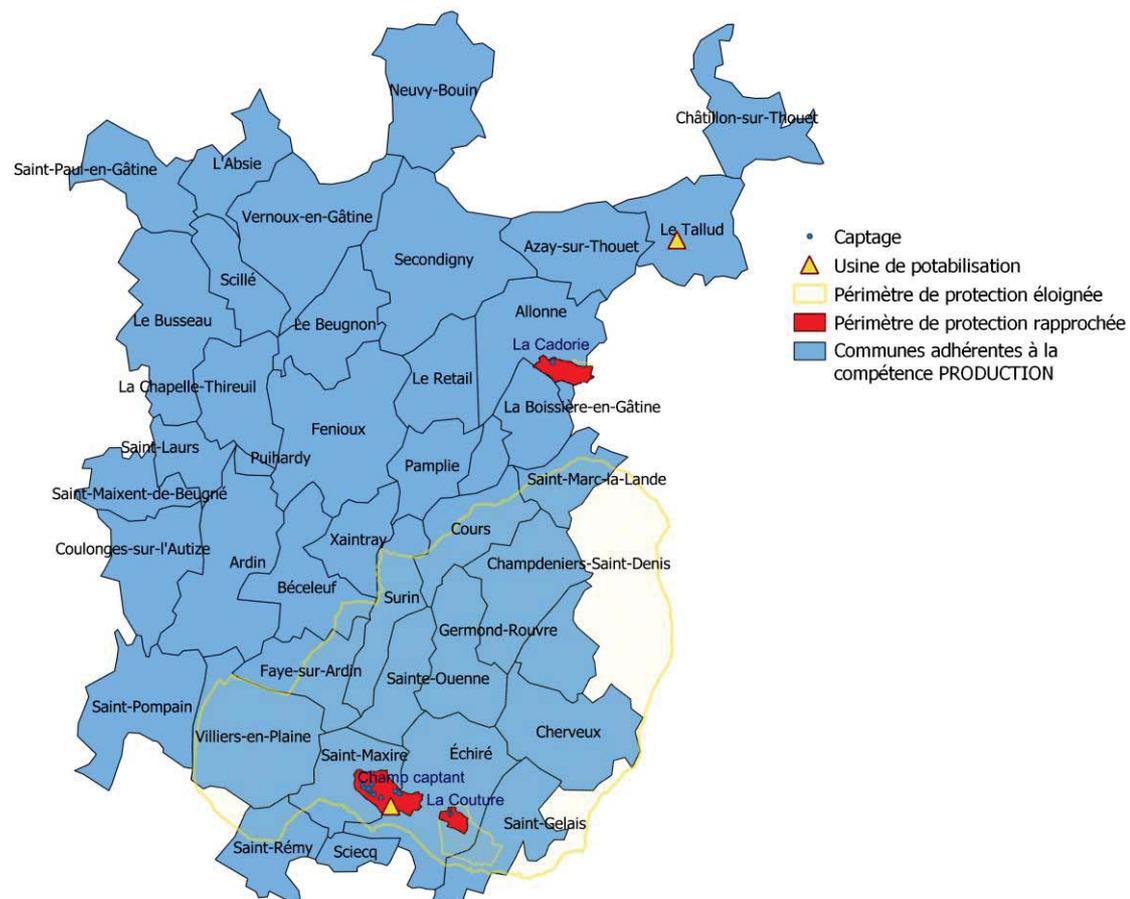
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte qui assure les compétences production et distribution de l'eau potable :

1. PRODUCTION D'EAU POTABLE

Les 17 collectivités adhérentes à la compétence PRODUCTION sont :

- Commune d'ARDIN.
- Commune de BECELEUF.
- Commune de CERVEUX.
- Commune de COULONGES / L'AUTIZE.
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE-SUR-ARDIN.
- Commune de GERMOND - ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY.
- Syndicat Mixte des Eaux de la GATINE.



En outre, le Syndicat assure une vente d'eau en gros pour :

- le Syndicat des Eaux du Vivier (renouvellement sanitaire de l'eau de l'interconnexion de secours de Bois Berthier)
- le Syndicat pour l'Etude et Réalisation de Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable (SERTAD), qui ne sont pas membres du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) est desservi partiellement par le SECO.

En termes de ressources en eau, d'usines et de réseaux, le Syndicat dispose de :

- Un champ captant constitué de 8 forages en activité, sur les communes de SAINT-MAXIRE et ECHIRE.
- Un captage situé à La Cadorie, commune d'ALLONNE.
- Un captage situé à La Couture commune d'ECHIRE, actuellement à l'arrêt.

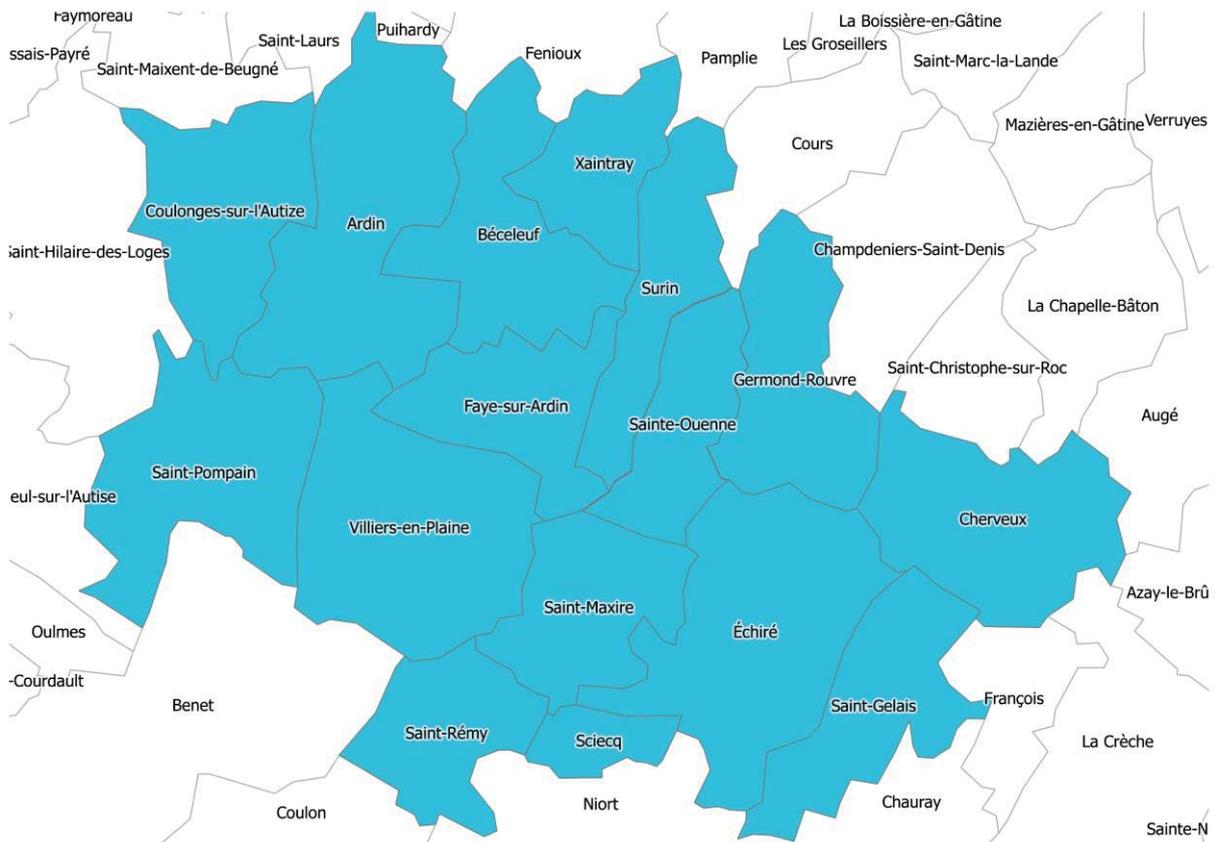
- Une usine de production d'eau potable située à Beaulieu sur la commune d'ECHIRE,
- Une usine de production d'eau potable située sur la commune du TALLUD,

- Un réseau de canalisation de production de 76 kilomètres et 39 points de vente d'eau en gros aux collectivités adhérentes.

2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les 16 communes adhérentes à la compétence DISTRIBUTION sont :

- Commune d'ARDIN
- Commune de BECELEUF
- Commune de CHERVEUX
- Commune de COULONGES/L'AUTIZE
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE/ARDIN.
- Commune de GERMOND-ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY



Carte des communes desservies dans le cadre de la compétence distribution du SECO

III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ

1. SIEGE SOCIAL

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest – Beaulieu - 79410 ÉCHIRÉ
Tél. : **05 49 06 05 51** - Fax : 05 49 06 96 70 - Email : secretariat@syndicat-seco.com
Site Internet : www.syndicat-seco.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30, le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30

Astreintes :

> **Pour la maintenance des réseaux : 06 37 50 61 56**

Le service d'astreinte est assuré par les agents techniques du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1. Les délégués

Au 1^{er} janvier 2020 les dispositions de la loi Notre se sont imposées aux structures intercommunales. Le SECO a dû réviser ses statuts afin de s'adapter à cette nouvelle situation après transfert de la compétence eau aux communautés de communes et d'agglomération. Le SECO compte désormais 4 membres : la CAN, la CCVG, la CCHVS et le SMEG.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

AUDEBERT Claude
BARATON Yvon
JEANNOT Philippe, Vice-président,
RIMBEAU Jean-Pierre, Président,
EVRARD Elisabeth, suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE

MISSIOUX Marie-Pierre
BOURGET Frédéric, suppléant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

BEAUDIC Jean-Michel, Vice-Président
BOBINEAU Gérard
FONTENEAU Daniel
GOULARD Philippe, Vice-Président
GUILLOTEAU Régis, Vice-Président
MARTINS Elmano
EPOULET Gérard, suppléant

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

ALBERT Philippe, Vice-président
BAILLY Christiane
BILLEROT Bruno
CHAUSSONEAUX Jean-Paul
GUILBOT Gilles
MÉÉN Dominique, Vice-président
MOREAU Loïc
TEXIER Valérie
TRANCHET Myriam
VOY Didier
MIMEAU Christophe, suppléant

2.2. Les commissions

Commission Finances	
Jean-Michel BEAUDIC	Vice-président
Philippe ALBERT	SMEG
Yvon BARATON	CCVG
Nadia HAYE	ARDIN
Elmano MARTINS	CAN
Dominique MEEN	SMEG
Commission Communication	
Régis GUILLOTEAU	Vice-président
Alain BROSSEAU	CHERVEUX
Isabelle CHAIGNE	ARDIN
Pascal OLIVIER	SAINT MARC LA LANDE
Commission Protection de la ressource	
Philippe ALBERT	Vice-président
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Patrice BERTHELOT	SAINT MAXIRE
Bernard BLIN	CHERVEUX
Jean-Pierre BLUTEAU	CHAMPDENIERS
Gérard BOBINEAU	SAINT GELAIS
Alain CAPELLE	CHAMPDENIERS
Hervé CHEVAUX	ALLONNE
Marina DUVAL	FENIOUX
Daniel FONTENEAU	ECHIRE
Jacques PATOU	COULONGES
Commission Production	
Dominique MEEN	Vice-président
Claude AUDEBERT	FAYE-SUR-ARDIN
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Valérie TEXIER	SAINTE OUENNE
Didier VOY	SMEG
Commission Distribution	
Philippe GOULARD	Vice-président
Claude AUDEBERT	CC Val de Gâtine
Gilles GUILBOT	CC Val de Gâtine
Myriam TRANCHET	SMEG
Commission DECI	
Philippe JEANNOT	Vice-président
Loïc MOREAU	SMEG
Jean-Luc THIBAUDEAU	SAINT-MAXIRE
Frédéric BOURGET	CCHVS

Page 8/14
 Chaîne d'intégrité du document : C1 AO 9F E2 4B EB 1A EA
 Publié le : 01/07/2024
 Par : RIMBEAU Jean-Pierre
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/354074>

2.3. Le personnel du syndicat

En 2023, l'effectif du syndicat est composé comme suit :

- DIRECTION : 1 salarié,
 - ADMINISTRATION : 5 salariées,
 - PROTECTION DE LA RESSOURCE : 3 salariés,
 - EXPLOITATION : 16 salariés,
- Soit un total de 25 salariés.**

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employés du Syndicat sont engagés en contrats de droit privé. Quinze personnes sont salariées dans ces conditions en 2023.

Page 9/14
 Chaîne d'intégrité du document : C1 AO 9F E2 4B EB 1A EA
 Publié le : 01/07/2024
 Par : FIMBEAU Jean-Pierre
 Document certifié conforme à l'original
<https://public.fr/documentPublic/354074>

3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION

Comptable public

- **Perception Principale de NIORT SEVRE**

40 rue des Prés Faucher

79000 NIORT

Tél. : **05 49 78 71 30**

Surveillance sanitaire

- **Agence Régionale de Santé - unité Deux-Sèvres**

Cyril CAFFIAUX, responsable du Pôle Santé-Environnement – **05.49.06.70.00**

Partenaires techniques et financiers

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Délégation poitou-Limousin

7 rue de la Goélette

86 282 SAINT BENOIT CEDEX

- **Département des Deux-Sèvres**

Maison du département

Mail Lucie Aubrac – CS 58 880

79028 NIORT Cedex

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575

86 021 POITIERS CEDEX

IV. SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'origine souterraine et provient de 8 forages :

- Un est situé en nappe profonde (Lias ou infra-toarcien) pour un débit maximum d'exploitation de 30 m³/heure.
- Sept captent la nappe du Dogger (ou supra-toarcien), en relation avec la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise, pour un débit maximum d'exploitation de 580 m³/heure. Le potentiel global de production d'eau est de l'ordre de 610 m³/heure.

Le SECO est également maître d'ouvrage des captages suivants :

- La Couture (dans le bourg d'Echiré – actuellement mis en sommeil),
- La Cadorie (Commune d'Allonne, suite au transfert de la compétence production du SMEG).

Les eaux de ce captage sont acheminées vers l'usine du TALLUD pour y être traitées et ainsi alimenter les communes du TALLUD, de CHATILLON SUR THOUET et une partie de PARTHENAY.

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	du 1er sept 2022 au 31 aout 2023 [m ³]
F14	Souterraine (Champ captant de St Maxire-Echiré)	80 %	431 139
F15			381 553
F16			72 734
F17			278 177
F24			425 578
F25			337 716
F27			413 766
F28			108 961
TOTAL BEAULIEU			2 749 624
La Couture	Souterraine	80 %	0
La Cadorie	Souterraine	80 %	272 871
Total des prélèvements [m³]			3 022 495

Nature des ressources utilisées (part des eaux) en % des volumes totaux prélevés

100 %

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Importation Du 1/09/2022 au 31/08/2023 [m ³]
<i>Abonnés en limite de territoire desservis par une autre UGE :</i>		
Station de surpression, PAMPLIE (Syndicat de Gâtine)	80 %	327
Bourdigal, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 383
La Pleige, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		1 723
Le Chaillot, ARDIN ((Syndicat des Eaux de Gâtine)		85
La Racaudière, SAINT REMY (Syndicat des Eaux du Vivier)		119
Bois Berthier, ECHIRE (Syndicat des Eaux du Vivier)		23 498
Le TALLUD		12 415
Total des importations [m³]		40 550

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

² Etat d'avancement à demander auprès de chaque collectivité avec laquelle une importation d'eau est faite.

Au champ captant de Saint-Maxire – Echiré

Qualité des eaux brutes

Le contrôle de la qualité des eaux (brutes et traitées) est effectué à trois niveaux, suivant l'exercice du contrôle sanitaire réglementaire établi avec les services de l'A.R.S. :

- Un contrôle réglementaire composé de plusieurs analyses, organisé par l'A.R.S. des Deux-Sèvres et réalisé par le laboratoire Qualyse.
- Un autocontrôle de la part des agents d'exploitation de l'usine sur les paramètres principaux du traitement de l'eau. Ces analyses sont réalisées au laboratoire de l'usine ou dans un laboratoire agréé (Qualyse) pour les pesticides.

Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

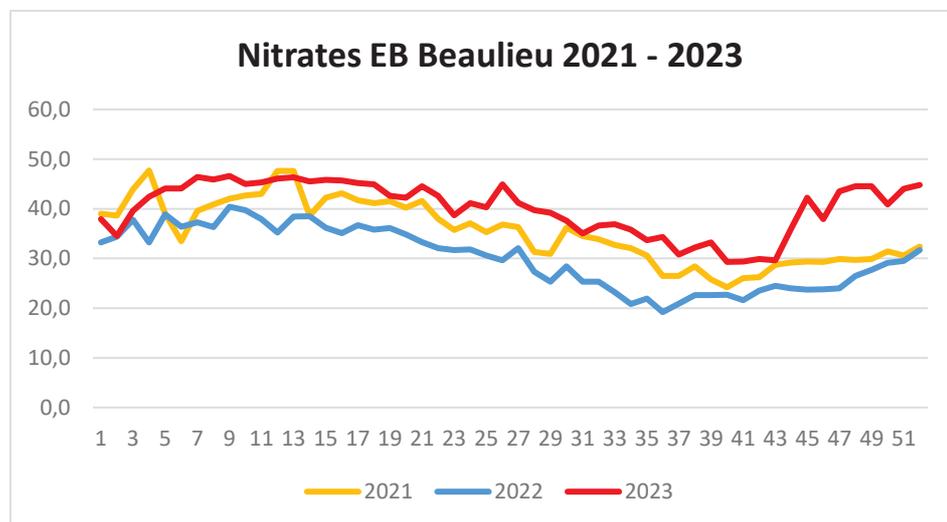
Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- pH de 7,17,
- Conductivité de 591 $\mu\text{S.cm}^{-1}$,
- Très bonne qualité bactériologique,
- Une teneur en nitrates très variable selon les forages (minimum : 6.2 mg/L sur F16 ; maximum : 75,8 mg/L sur F28). La moyenne en entrée d'usine est de : 40 mg/L.

La qualité de l'eau brute est principalement affectée par les paramètres nitrates et pesticides.

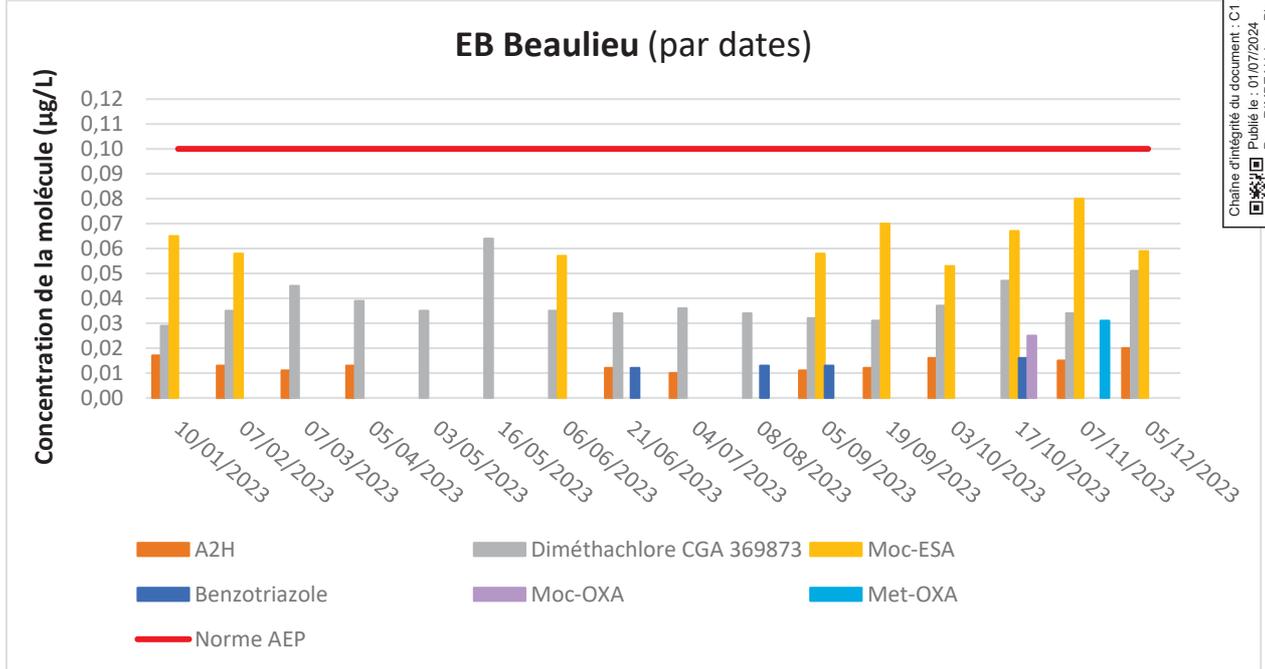
Paramètre nitrates

Le graphique suivant présente l'évolution de la teneur en nitrates au niveau de l'eau brute entrant à l'usine de Beaulieu sur l'année 2023. Les valeurs sont comprises entre 30 et 45 mg/L tandis que la valeur maximale en nitrates pour exploiter une eau brute est de 100 mg/L. Ces variations sont en lien avec la pluviométrie, ce qui se vérifie en comparant ces teneurs aux deux précédentes années, plus sèches.



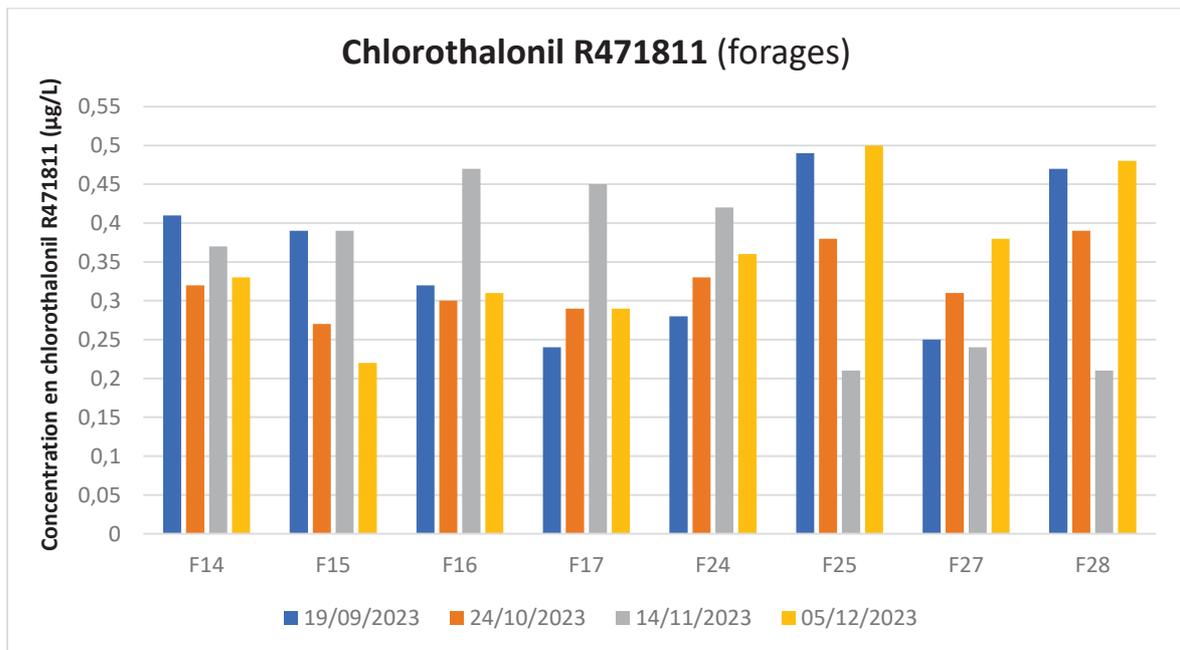
Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur les forages du champ captant de Saint-Maxire - Echiré à raison de 15 analyses par an, soit une analyse mensuelle avec un renforcement au printemps et à l'automne.



- Cas particulier du métabolite du chlorothalonil, le chlorothalonil R471811**

A partir du mois de septembre, le Syndicat a procédé, une fois par mois, à des analyses du chlorothalonil R471811 sur les 8 forages en fonctionnement. Ces analyses ont été effectuées par le laboratoire QUALYSE, accrédité pour ce métabolite avec une limite de quantification de 0,03 µg/L et une incertitude de 40% :



Au vu des résultats et du pourcentage d'incertitude, il est difficile d'interpréter et de voir des similitudes entre forages.

▪ **Molécule mère**

C'est à partir de l'année 2021 que le chlorothalonil a été recherché par par le laboratoire prestataire. La molécule mère a été uniquement retrouvée cette année, le 10/01/23, sur certains forages, avec une limite de quantification à 0,040 µg/L:

- F17 → 0,048 µg/L
- F24 → 0,043 µg/L
- F25 → 0,044 µg/L
- F27 → 0,043 µg/L

▪ **Métabolite R471811**

La forme R471811 du chlorothanil a été classée non-pertinente par l'ANSES le 28/04/2024. Ce classement implique une valeur de gestion à 0,9 µg/L alors qu'avant cette date, en application du principe de précaution, la limite de qualité était fixée à 0,1 µg/L.

Aspects quantitatifs

Les niveaux d'eau des 8 captages de Beaulieu sont suivis régulièrement.

La situation critique rencontrée cet été a amené à renforcer ce suivi et à repreciser les niveaux d'alerte

Le graphique présenté ci-dessous apporte les informations suivantes :

- Tous les forages suivent globalement la même tendance, avec des amplitudes plus ou moins marquées selon l'ouvrage.
- Les niveaux des papiers en période d'été sont de plus en plus bas alors qu'ils étaient réguliers avant 2020.
- La recharge de l'hiver 2021 / 2022 a été relativement limitée. Elle s'est déroulée sur une période allant de fin novembre à fin février alors qu'habituellement, elle se termine courant avril.
- La période d'été 2023 a été relativement sereine, avec des niveaux plus élevés que les années précédentes, notamment grâce à un épisode pluvieux de 100 mm en 2 heures à la fin du mois de juin.
- La recharge de la nappe s'est opérée dès la fin du mois d'octobre 2023.



Au captage de la Cadorie (Commune d'ALLONNE) :

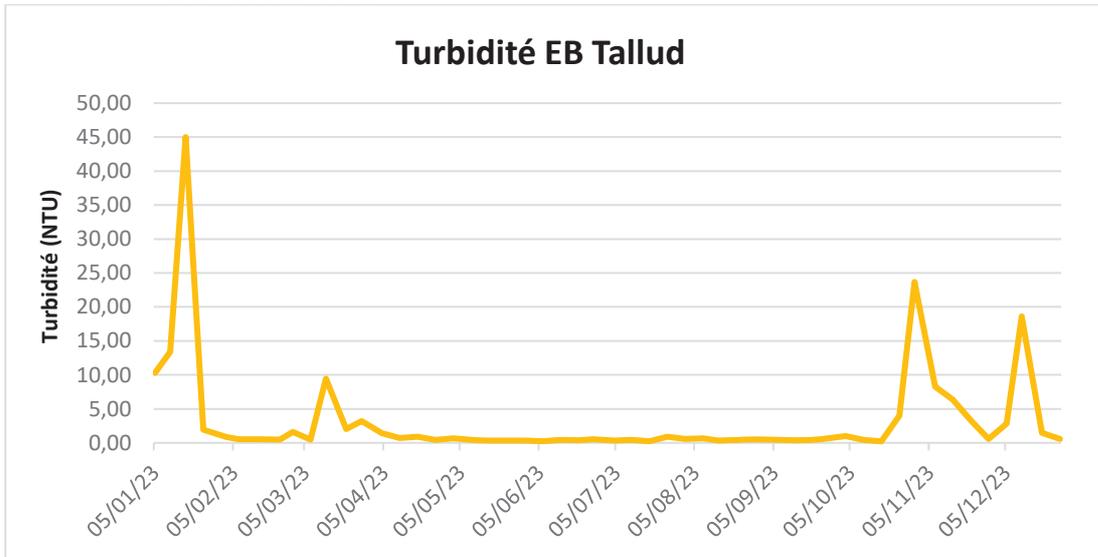
Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- PH de 7,20
- Conductivité de 446 µS.cm-1
- Une teneur en nitrates moyenne en entrée d'usine : 28,1 mg/L.

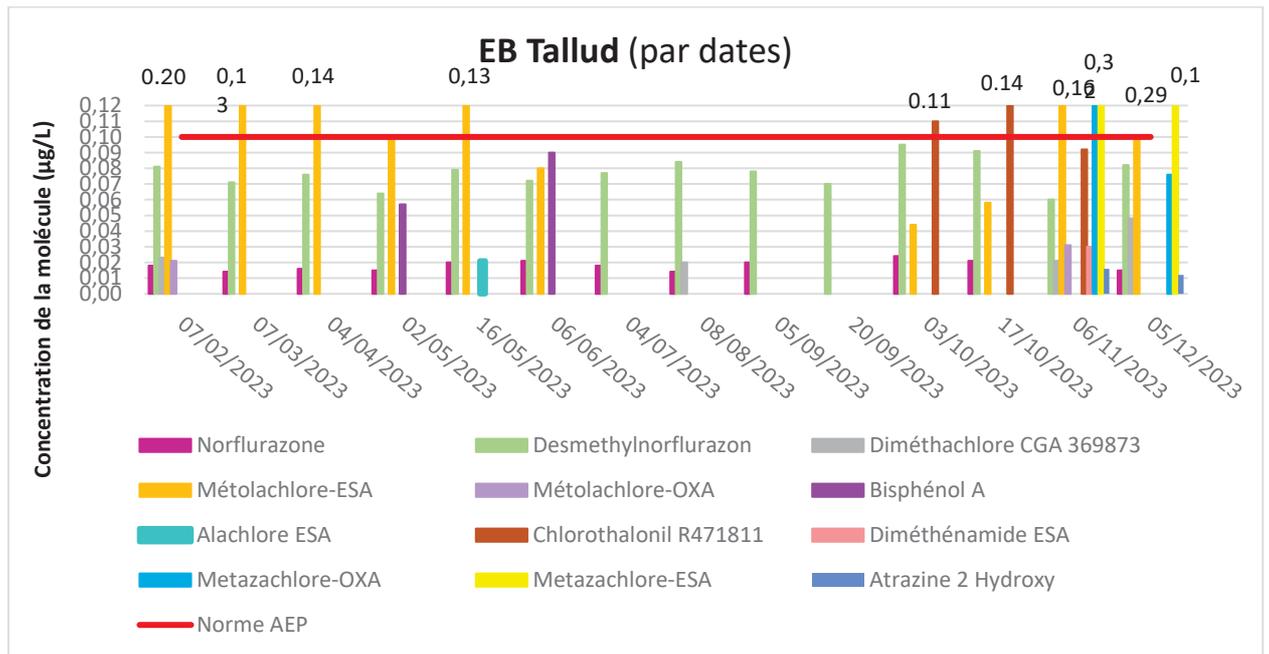
La qualité de l'eau brute est principalement affectée par la turbidité et la bactériologique en raison de la faible profondeur de la source mais aussi par la présence de pesticides.

Paramètre turbidité



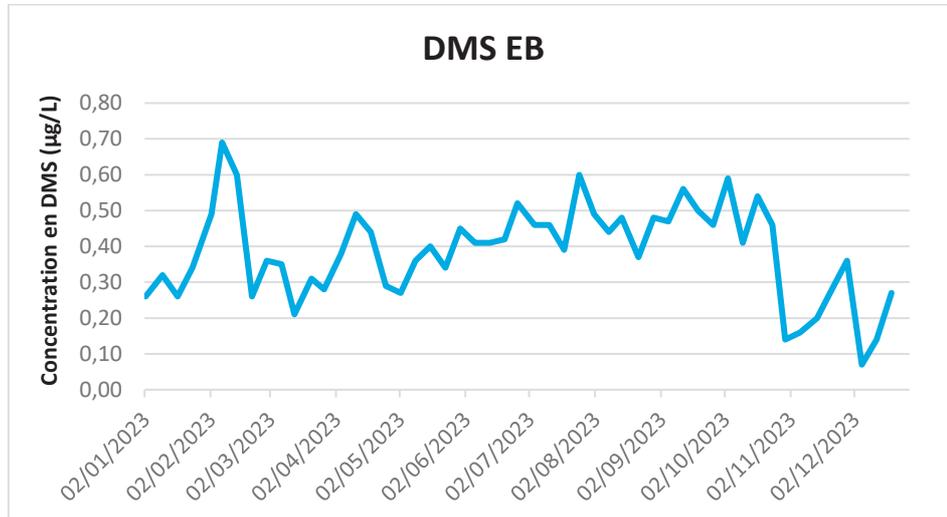
Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur l'eau brute à raison de 15 analyses par an.



▪ Cas particulier du diméthyl-sulfamide

Le Diméthyl-Sulfamide (DMS) pose particulièrement problème au vu des concentrations auxquelles il est retrouvé dans les eaux brutes. Il s'agit d'un métabolite du tolylfluanide (rétiré du marché depuis mars 2010). Cette molécule est un fongicide utilisé sur vigne, arboriculture fruitière et cultures légumières. La baisse de concentration en fin d'année peut être corrélée à la forte pluviométrie enregistrée, induisant un effet de dilution.



2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

le programme Re-Sources, pour la reconquête de la qualité de l'eau brute



Deux bassins d'alimentation de captage sont désormais inscrits dans le programme « Re-Sources », démarche régionale visant à reconquérir la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine : le bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest pour les forages de Saint-Maxire – Echiré et le bassin d'alimentation du captage de la Cadorie situé sur la commune d'Allonne (voir carte en annexe 1).

En 2022, le Syndicat a lancé la première année de mise en œuvre du troisième contrat territorial établi sur la période 2022-2027.

Ce contrat repose sur 4 axes stratégiques :

- fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante,
- Accompagner techniquement,
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

La signature officielle du contrat a eu lieu le 21 septembre au SECO en présence des signataires associés à la démarche.

L'animation de ce contrat repose sur une nouvelle façon de collaborer grâce au fonctionnement en cercles. Plusieurs cercles thématiques sont constitués : Amélioration de la matière organique des sols, diversification de l'assolement, développement des cultures à bas niveau d'impact et communication positive et innovante.

3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU

La filière de traitement de l'usine de Beaulieu comprend deux parties :

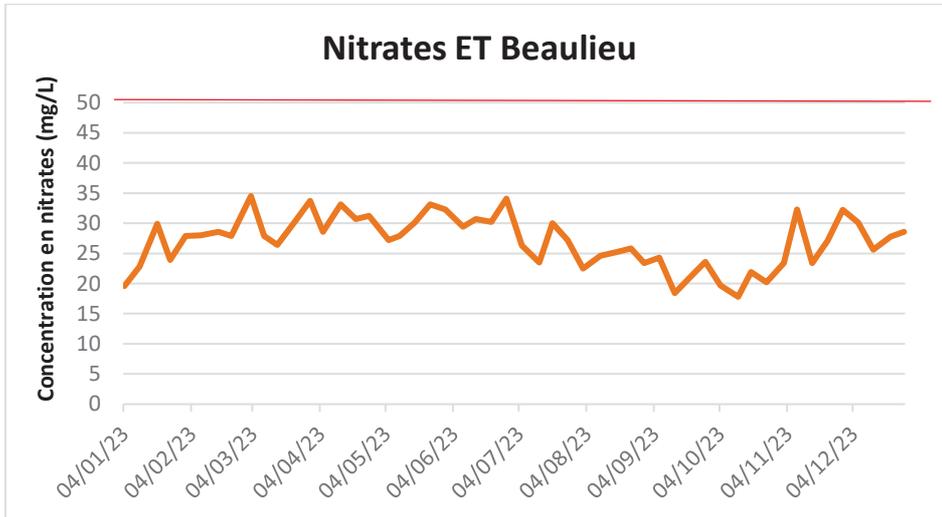
- Une filière de traitement complet : elle permet de traiter au maximum 240 m³/heure sur 3 réacteurs d'une capacité individuelle de 80 m³/h. La capacité de traitement journalière est de 5 280 m³/jour (sur 22 heures de fonctionnement compte tenu des séquences de lavage nécessaires). Cette filière comprend une élimination biologique **des nitrates** et une filtration sur charbon actif en grains permettant l'élimination des micropolluants (dont **les pesticides**).

- Une filière de traitement **des pesticides** : le reste des besoins ne transite pas par la filière de traitement complet, mais par des filtres à charbon actif en grains (dits filtres by-pass) pour un débit maximal de 240 m³/heure (2* 120 m³/h) soit 5 280 m³/jour également.

Le mélange des eaux traitées sur les deux parties de la filière est ensuite refoulé vers les collectivités adhérentes après chloration (chlore liquide).

La qualité de l'eau distribuée :

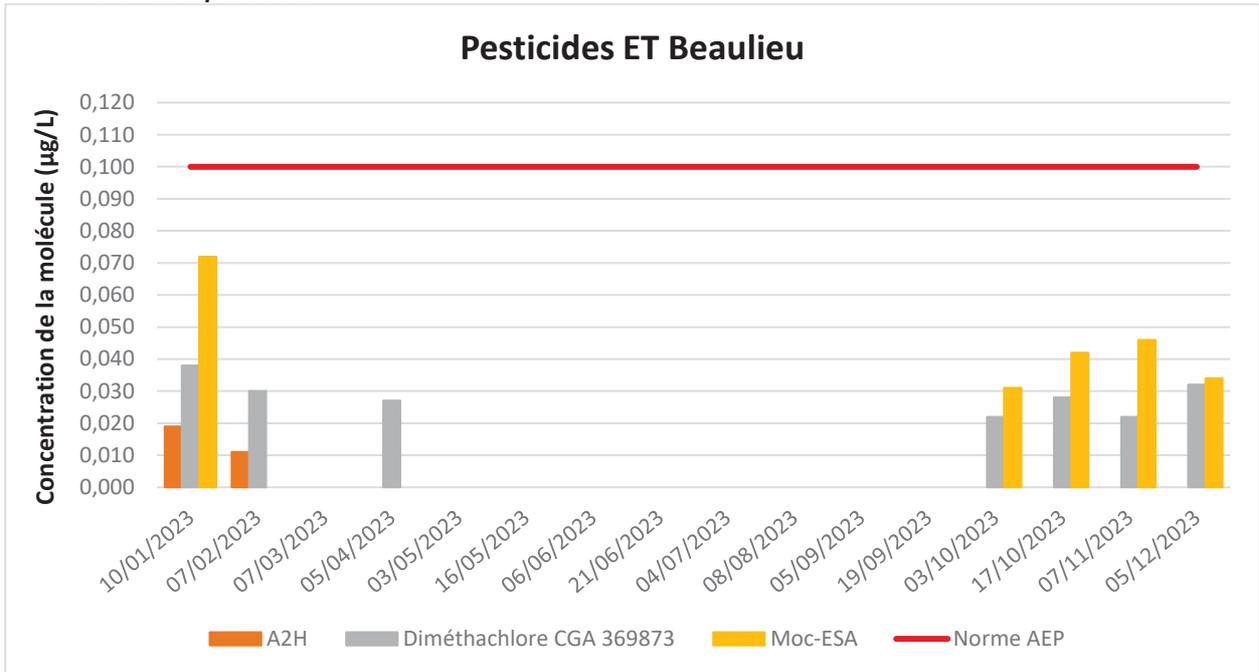
Paramètre nitrates



Norme eau potable

L'eau mise en distribution présente une teneur moyenne annuelle en nitrates de 27 mg/L. Le taux d'abattement des nitrates à l'usine est de 33%.

Paramètre pesticides



NB : Sur avis de l'ANSES en date du 30 septembre 2022, le métabolite ESA du métolachlore (abrégié Moc-ESA sur le graphique) est considéré comme métabolite non pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine.

Les eaux de lavage

L'usine de dénitrification de Beaulieu génère des eaux issues des lavages des réacteurs biologiques et des filtres à charbon actif en grain.

La totalité des eaux de lavage est renvoyée vers une lagune d'une capacité de 1 000 m³, équipée de turbines flottantes. Les pertes en lavage représentent environ 10 % de l'eau traitée.

Pendant la période d'été (lorsque le débit de la Sèvre niortaise est inférieur à 1.5 m³/heure à la station de Coudray-Salbart), ces eaux sont pompées depuis la lagune de 1 000 m³ jusqu'à une autre lagune de 2 000 m³ construite par le Syndicat chez un exploitant agricole irrigant situé à proximité (lieudit Beaulieu).

Ces eaux sont habituellement diluées avec les eaux pompées par cet agriculteur dans la Sèvre niortaise et avec les eaux issues de son exploitation à des fins d'irrigation (essentiellement sur culture de maïs). Pendant la période d'hiver (hautes eaux), les eaux en sortie de la première lagune sont rejetées après traitement dans la Sèvre niortaise.



Lagune des eaux de lavage de l'usine de Beaulieu

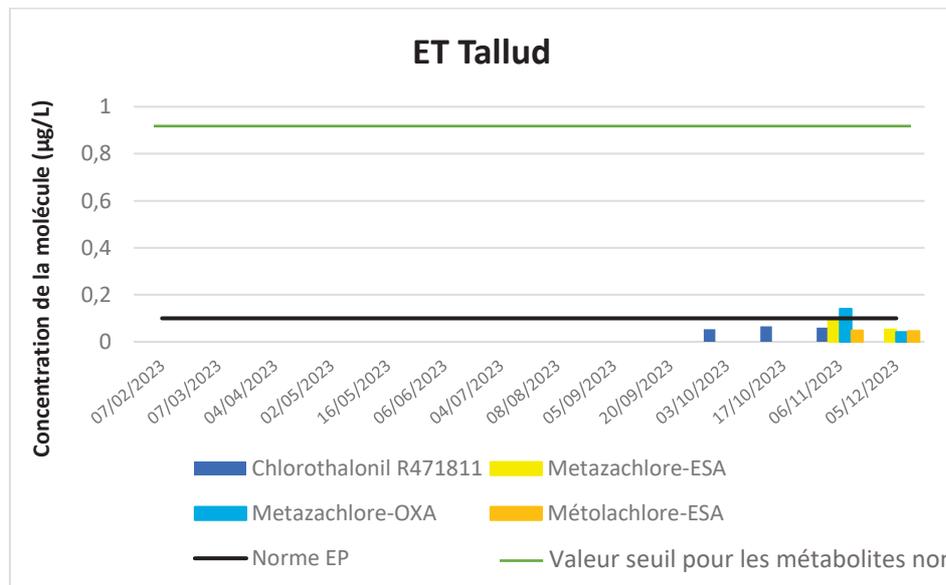
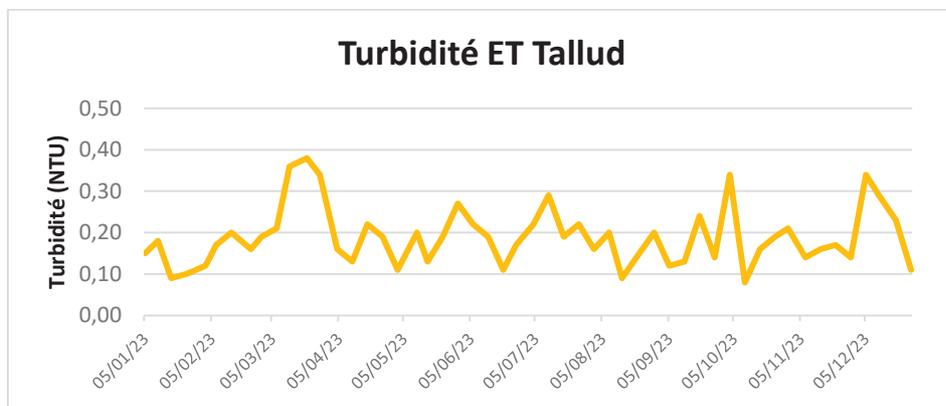
La filière de traitement de l'usine du TALLUD :

L'usine d'eau potable du Tallud est alimentée par la source de la Cadorie qui est une émergence naturelle. Les principales caractéristiques à corriger sont : la turbidité, la bactériologie et les pesticides. La première étape, la filtration sur charbon actif en grain (CAG) permet l'adsorption des micropolluants (**pesticides**, détergents,...), l'élimination des problèmes de goût, d'odeurs ou de coloration. Ensuite l'ultrafiltration qui est un procédé uniquement physique, permet de retenir les matières en suspension pour limiter la **turbidité**. Ce procédé consiste à faire passer l'eau à travers un milieu poreux, et élimine tous les matières en suspension, colloïdes, bactérie, virus. Les membranes d'ultrafiltration utilisées sont constituées de pores 10 000 fois plus petits que ceux de la peau humaine. La taille des pores des membranes détermine la taille des molécules qui seront retenues.

La dernière étape est l'ajout d'eau de javel dans l'eau afin de garantir une désinfection optimale et garantir une eau de bonne qualité tout au long de sa distribution.

La qualité de l'eau distribuée :

Paramètres turbidité et pesticides (présence uniquement de DMS)



La forme OXA du métazachlore (pour laquelle une teneur à 0.12 µg/L a été mesuré le 6 novembre 2023) ainsi que les formes ESA du métazachlore et du métolachlore a été classée comme métabolite non pertinent pour les eaux destinées à la consommation sur avis de l'ANSES en date du 11 avril 2019. Ceci implique une valeur seuil relevée à 0,9 µg/L.

CHIFFRES CLES

**Le volume prélevé dans le champ captant de Saint-Maxire - Echiré en 2023 s'élève à
2 749 624 m³,
soit une diminution de 10 % par rapport à 2022 (pour mémoire : 3 020 583 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine de Beaulieu (ECHIRE) en 2023 est de
2 378 464 m³,
il a diminué de 9 % par rapport à 2022 (pour mémoire : 2 595 511 m³).**

Le rendement de l'usine est de 87 %

**Le volume prélevé au captage de La Cadorie (ALLONNE) en 2023 s'élève à
272 871 m³,
(pour mémoire en 2022 : 69 161 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine du TALLUD en 2023 est de
251 096 m³,
(pour mémoire en 2022 : 53 070 m³).**

Le rendement de l'usine est de 92 %

**Le volume en sortie d'usine est de 251 096 m³ il est pris en charge par le SMEG qui assure la
compétence distribution.**

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES A BEAULIEU

- Remplacement des charbons actifs sur F2, F3, FBP1 et FBP2

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES AU TALLUD

- Mise en place d'une chloration à la source de la Cadorie pour le traitement du DMS

4. VOLUMES VENDUS

VOLUMES VENDUS AUX COLLECTIVITES	du 1/09/2020 au 31/08/2021 [m ³]	du 1/09/2021 au 31/08/2022 [m ³]	du 1/09/2022 au 31/08/2023 [m ³]
ARDIN	91 118	98 731	84 992
COULONGES S/L'AUTIZE	186 529	165 895	154 799
GERMOND-ROUVRE	76 018	73 291	70 518
SAINT POMPAIN	64 806	67 323	64 174
SAINT REMY	71 342	82 230	62 330
VILLIERS EN PLAINE	107 030	114 332	93 032
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	791 662	788 571	749 234
SERTAD	232 896	217 163	180 147
BECELEUF-XAINTRAY	73 161	66 934	64 123
CHERVEUX	115 139	115 608	114 377
ST-MAXIRE	52 861	59 084	53 211
FAYE-SUR-ARDIN	98 437	94 262	84 065
ECHIRE	349 029	346 575	299 753
ST-GELAIS	55 244	80 173	72 261
STE-OUENNE	69 514	62 349	61 759
SURIN	50 578	48 334	44 601
SCIECQ	29 400	29 407	26 854
Syndicat des Eaux du Vivier	13 085	14 065	13 533
TOTAL EN M3	2 527 849	2 524 327	2 293 763

Les volumes vendus par le syndicat en 2023 à partir de l'usine de Beaulieu ont diminué de 10 % par rapport aux ventes de 2022.

En 2023, un volume de **251 096 m3** a été vendu à partir de l'usine du TALLUD.

Le **volume total vendu** aux collectivités au titre de la compétence production est donc de :

2 544 859 m3 entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023.

Le nombre total d'habitants desservis est de **40 333**.

Achats d'eau à d'autres services :

Centre-Ouest : **28 135 m3**

Le Tallud : **12 415 m3**

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes :

Pour les adhérents, le syndicat facture à chaque collectivité la somme des deux termes composant le prix de ses ventes d'eau :

Suivant la délibération du Conseil Syndical n°2023-12-13_005, les tarifs adoptés sont les suivants :

- **part variable : 0,89€ H.T. par m³.**

Pour les ventes d'eau en gros aux collectivités non adhérentes, le syndicat applique le tarif issu de la même délibération avec deux tranches :

- **Volumes < 100 000 m³ : 1,01 € H.T. par m³,**
- **Au delà de 100 000 m³ : 0,82 € H.T. par m³,**

Pour les adhérents les volumes facturés en production viennent en dépenses de fonctionnement au budget de distribution du syndicat.

L'évolution depuis 5 ans du prix du m³ et de la participation compteur est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
le m ³ HT	0,63 €	0,63 €	0,65 €	0,93 €	0,89 €

V. SERVICE DISTRIBUTION

1. GESTION DES ABONNES

Le tableau ci-après présente le nombre total d'abonnés pour les seize communes adhérentes à la compétence distribution du Syndicat du Centre-Ouest :

Abonnés	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Nombre d'abonnés domestiques*	10 375	10 508
Nombre d'abonnés non domestiques	63	79
Nombre total d'abonnés	10 438	10 587

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023
ARDIN	637	635
BECELEUF	318	322
CHERVEUX	845	857
COULONGES / L'AUTIZE	1329	1 368
ECHIRE	1827	1 866
FAYE / ARDIN	310	314
GERMOND ROUVRE	533	534
ST GELAIS	1077	1 084
ST MAXIRE	603	613
ST POMPAIN	475	490
ST REMY	480	476
STE OUENNE	341	347
SCIECQ	312	310
SURIN	376	381
VILLIERS EN PLAINE	791	789
XAINTRAY	121	122
TOTAL	10 375	10 508

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 21 784 (Insee 2021).

Service SECO

D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service :

3 semaines

D152.1 – Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : **100%**

VP.020 – Nombre d'interruptions de service non programmées : **60**

P155.1 – Taux de réclamations : **0,01 %** (1 réclamation écrite reçue en 2023).

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine de Beaulieu :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2023
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	52
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2023
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	39
Pourcentage de prélèvements conformes	75%

La non-conformité sur les paramètres physico-chimiques s'explique par la présence du métabolite du chlorothalonil R471811 dans les eaux traitées à une concentration supérieure à 0,1 µg/L, à partir de son suivi au mois d'août 2023. Le 28 avril 2024, l'ANSES a classé ce métabolite « non pertinent », relevant la valeur seuil à 0,9 µg/L.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine du TALLUD :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2023
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	52
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2023
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	52
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)		
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)		0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)		0(non) ou 1(oui) 5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 Et VP.238=1 et VP.239>=50% et VP.240=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide en cliquant sur le sous SIPEA)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et VP.240=1 et [ou 60%=<VP.239<70% (cas1) Ou 70%=<VP.239<80% (cas2) ou 80%=<VP.239<90% (cas3) ou 90%=<VP.239<95% (cas4) ou 95%=<VP.239 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	4 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0(non) ou 1(oui) oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et [ou 60%=<VP.241<70% (cas1) Ou 70%=<VP.241<80% (cas2) ou 80%=<VP.241<90% (cas3) ou 90%=<VP.241<95% (cas4) ou 95%=<VP.241 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	3 pts

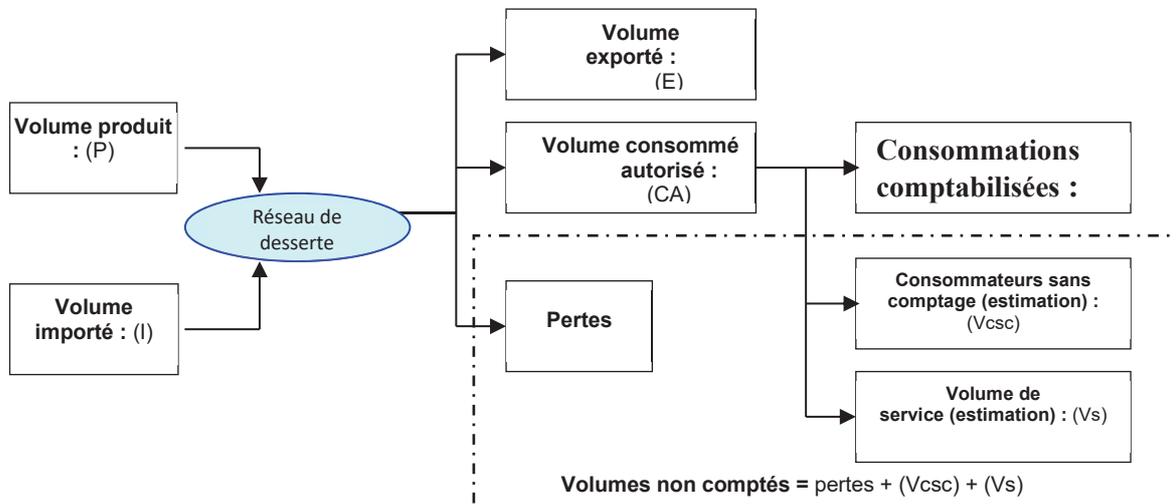
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP242=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP243=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP244=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP245=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP246=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP247=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP248=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP249=1 Points obtenus : 5	0(non) ou 1(oui) 5 pts

L'indice de connaissance patrimoniale et gestion des réseaux est de 107 pts

Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes :
 (établi sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023)

SECTEUR DESSERVI PAR L'USINE DE BEAULIEU	
VOLUME PRELEVE DANS LE CHAMP CAPTANT	2 795 926
VOLUME PRODUIT (P)	2 378 464
VOLUME LIVRE AUX COMPTEURS D'ACHAT (y compris import usine)	2 115 116
RENDEMENT DU RESEAU DE PRODUCTION	88,9%
VOLUME IMPORTE (I)	28 135
VOLUME PRODUIT + VOLUME IMPORTE (P+I)	2 406 599
VOLUME COMPTABILISE (Vc) - issu de la relève des compteurs abonnés	1 172 202
VOLUME CONSOMMATEUR SANS COMPTAGE (Vcsc) - Estimation	1 000
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU (Vs) - Estimation	2 500
VOLUME CONSOMME AUTORISE (CA = Vc+Vcsc+Vs)	1 175 702
VOLUME EXPORTE A D'AUTRES SERVICES (E) - issu de la relève des compteurs de vente en gros	942 914
VOLUME CONSOMME AUTORISE + VOLUME EXPORTE (C+A)	2 118 616
Linéaire du réseau de desserte (L) - km	527
Rendement global du réseau (indicateur P104.3 = (C+A)/(P+I))	88,0%
(Indice linéaire des volumes non comptés indicateur P105.3 = (P+I-E-Vc)/L/365) - m3/j/km	1,52
Indice linéaire de pertes du réseau (indicateur P106.3 = (P+I-E-CA)/L/365) - m3/j/km	1,50
Indice linéaire de consommation (indicateur VP 224 = (C+A)/L/365) - m3/j/km	11,0
Rendement primaire du réseau de distribution (CA/(P+I-E))	80,3%

Commentaires : il est important de « caler » les différents volumes sur une même période (année civile ou période de 12 mois entre la relève des compteurs abonnés)



D'après les grilles de lecture rappelées ci-dessous, le service présente un caractère **semi-rural** (10 < ILC=11 < 30) et l'indice linéaire de pertes est **bon** (ILP=1.50 < 3).

Grille d'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau :

Type de réseau ILC (m3/j/km)

Rural	< 10
Semi-rural	< 30
Urbain	> 30

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes :

m3/j/km Rural Semi-rural Urbain

Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Volumes vendus

Le volume total vendu aux abonnés sur les seize communes est de **1 031 095 m³**, soit une diminution de **13%** par rapport à l'exercice précédent.

Ce volume se répartit de la façon suivante :

Commune	Vol. vendus aux abonnés de la relève 2023 (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023)
ARDIN	52 148
BECELEUF	46 653
CHERVEUX (1)	90 415
COULONGES / L'AUTIZE	136 011
ECHIRE	167 216
FAYE / ARDIN	42 630
GERMOND ROUVRE (2)	57 370
ST GELAIS (3)	106 183
ST MAXIRE	50 408
ST POMPAIN	44 905
ST REMY	45 917
STE OUENNE	38 816
SCIECQ	25 092
SURIN	40 610
VILLIERS EN PLAINE	76 571
XAINTRAY	10 150
TOTAL	1 031 095

(1) Dont 9 branchements sur la commune d'AUGÉ - lieu-dit Le Breuil de Bessé et 4 branchements sur la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC - lieu-dit La Truite.

(2) Dont 4 branchements sur la commune de COURS - lieu-dit Les Fichères.

(3) Dont 22 branchements sur la commune de CHAURAY - Rue du moulin et rue de la Vallée et 6 branchements sur la commune de FRANCOIS - lieu-dit Le grand Doignon et le Petit Doignon.

Linéaire du réseau de desserte :	au 31/12/2023
Linéaire du réseau de production (en km)	76 km
Linéaire du réseau de desserte (en km) pour le réseau Distribution	451 km

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2022 – (I2023) - en km	2 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2022 – (I2022) - en km	12 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2021 – (I2021) - en km	3.52km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2020 – (I2020) - en km	0.75 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2019 – (I2019) - en km	3.1 km
P107.2 : Taux moyen de renouvellement de réseau en % [I(2022)+I(2021) + I(2020) + I(2019) + (I2018)/ 5] / (L)	1 %

Montant financier des travaux engagés Opérations de renouvellement réalisées en 2023

Programme de réduction des fuites 2022 - 2023	284 265 €
---	-----------

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest	FUITES				
	Réparées	Sorties	Détectées	Détectées chez l'abonné	Astreinte
SURIN	7	5	2	6	1
GERMOND ROUVRE	4	2	2	1	1
FAYE SUR ARDIN	4	1	3	5	0
SCIECQ	2	1	1	1	0
ECHIRE	11	3	8	6	0
ST GELAIS	5	2	3	1	0
CHERVEUX	9	3	6	8	0
VILLIERS EN PLAINE	12	1	11	4	1
COULONGES SUR L'AUTIZE	15	6	9	13	3
ST POMPAIN	3	1	2	1	0
ST REMY	2	0	2	2	0
BECELEUF	11	7	4	4	1
XAINTRAY	4	2	2	0	0
ST MAXIRE	1	0	1	3	0
STE OUENNE	5	3	2	2	0
ARDIN	7	2	5	5	0
TOTAL	102	39	63	62	7

3. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES

Modalités de tarification :

Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an.

Nombre de factures par an : 2

Abonnement payable : à terme échu.

Le service est assujéti à la TVA.

Évolution du tarif de l'eau :

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Var. (%)
Part SECO				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	84,00	100,00	19 %
Prix au m ³ [€ HT/m ³]	le m ³	1,78	1,84	3,4 %
Tiers [€/m³]				
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution		0.30 € HT	0.30 € HT	0 %

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1er janv. 2023	1er janv. 2024	Variation (%)
Collectivité	297,60	320,80	7,2 %
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	36,00	36,00	0 %
TVA (5.5 %)	18,35	19,62	19 %
Total [€ TTC]	351,95	376,42	6,5 %
Au 1 ^{er} jan 2024 - Prix TTC théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ :		3,14 €/m³ (2,93 en 2022)	

Tarifs des prestations annexes (en € hors taxes):

TARIFS PRESTATIONS	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation (%)
Branchement avec borne sous route départementale (jusqu'à 4 mètres)	2 478,00	2 725,80	5 %
Branchement avec borne sous voie communale (jusqu'à 4 mètres)	1 649,41	1 731,88	5 %
Le mètre supplémentaire	133,05	139,70	5 %
Compteur de lotissement	157,14	165,00	5 %
Ouverture et fermeture de compte	22,00	22,00	0 %

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés : Délibération du 13 décembre 2023 (délibération n°2023-12-13-005).

Ces tarifs prenant effet au 01/01/2024.

Recettes de la collectivité :

	année 2022	année 2023
DC.184 : Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)</i>	1 627 147,93	1 802 825,51
<i>Le cas échéant :</i> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	/	/
<i>Le cas échéant :</i> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	/	/

4. GESTION FINANCIERE

VP.119 : Somme des abandons de créance et versement à un fonds de solidarié : 17 375,10 €

Montant TTC restant impayé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2022 : **67 989,86 €**
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2023 : **2 522 224,37 €**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3,8 %

VP.182 : Encours de la dette

	Encours de la dette
Budget Production	2 641 018,00 €
Budget Distribution	4 512 604,66 €
Budget Général	213 982,78 €
TOTAL [€ HT]	7 367 605,44 €

Epargne brute annuelle : 1 103 765,00 €

Budget production : 532 437,00 €
Budget distribution : 572 654,00 €
Budget général : - 1326,00 €

Durée d'extinction de la dette (Production) : 5 ans

Durée d'extinction de la dette (Distribution) : 8 ans

Service Production - Le Tallud

Encours de la dette : 520 219,57 €

Epargne brute annuelle : 33 985,00 €

VI. STRATEGIE POUR L'AVENIR

1. COMPETENCES / ETUDES

Le syndicat, *via* le programme « Re-Resources », souhaite poursuivre ses actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Tous les publics (agriculteurs, particuliers, associations, scolaires) sont mobilisés dans le cadre du programme d'actions. Un nouveau Contrat Territorial établi sur la période 2022-2027 engage 29 partenaires (organismes professionnels agricoles, collectivités territoriales et associations de protection de l'environnement) dans cette démarche.

Les derniers travaux concernant le programme pluriannuel d'investissement (PPI), lancé en 2018, englobent les budgets production et distribution et déterminent notamment l'impact des investissements envisagés sur le prix de l'eau.

- Etude hydrogéologique du champ captant : détermination des ressources à protéger et à mobiliser, mesures de gestion des risques, révision de l'arrêté d'exploitation.
- Etude de la réutilisation des eaux de lavage de l'usine de Beaulieu.
- Etude technico-économique pour la mise en place d'une filière de traitement des micropolluants complémentaire aux filtres à charbons en grains existants.

Ces études permettent de définir les conditions de financement des actions de pérennisation des infrastructures et de valider le modèle économique du Syndicat (maîtrise du prix de l'eau).

En 2024, le Syndicat sera doté d'un outil de simulation financière qui lui permettra d'ajuster sa politique concernant les investissements et le prix de l'eau.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets portant sur la section d'investissement sont issus des audits patrimoniaux des services production et distribution, ils concernent notamment la création d'un réservoir de tête du Syndicat et restructuration du réseau de production et de distribution au lieu-dit la Véquière, sur la commune de SURIN. Ces travaux s'achèveront à la fin de l'année 2024.

Début 2024, le Syndicat a répondu à un appel à projets visant la sobriété des usages, lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le plan d'actions proposé par le Syndicat prévoit des diagnostics de réseaux, une sectorisation complémentaire, l'équipement du parc compteurs en télérelève et de l'animation d'actions de sobriété en eau auprès des différents acteurs du territoire.

3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.

Le Syndicat continue la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans la démarche PGSSE initiée par l'état pour la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs, l'audit patrimonial des réseaux a défini un projet de sécurisation complète de l'alimentation en eau du SECO par une interconnexion avec le SERTAD à Chauray.

La sectorisation, la recherche et la réparation des fuites ainsi que le renouvellement des conduites et des branchements constituent les axes d'une action permanente des services du Syndicat en vue de l'amélioration du rendement.

VI. ANNEXES

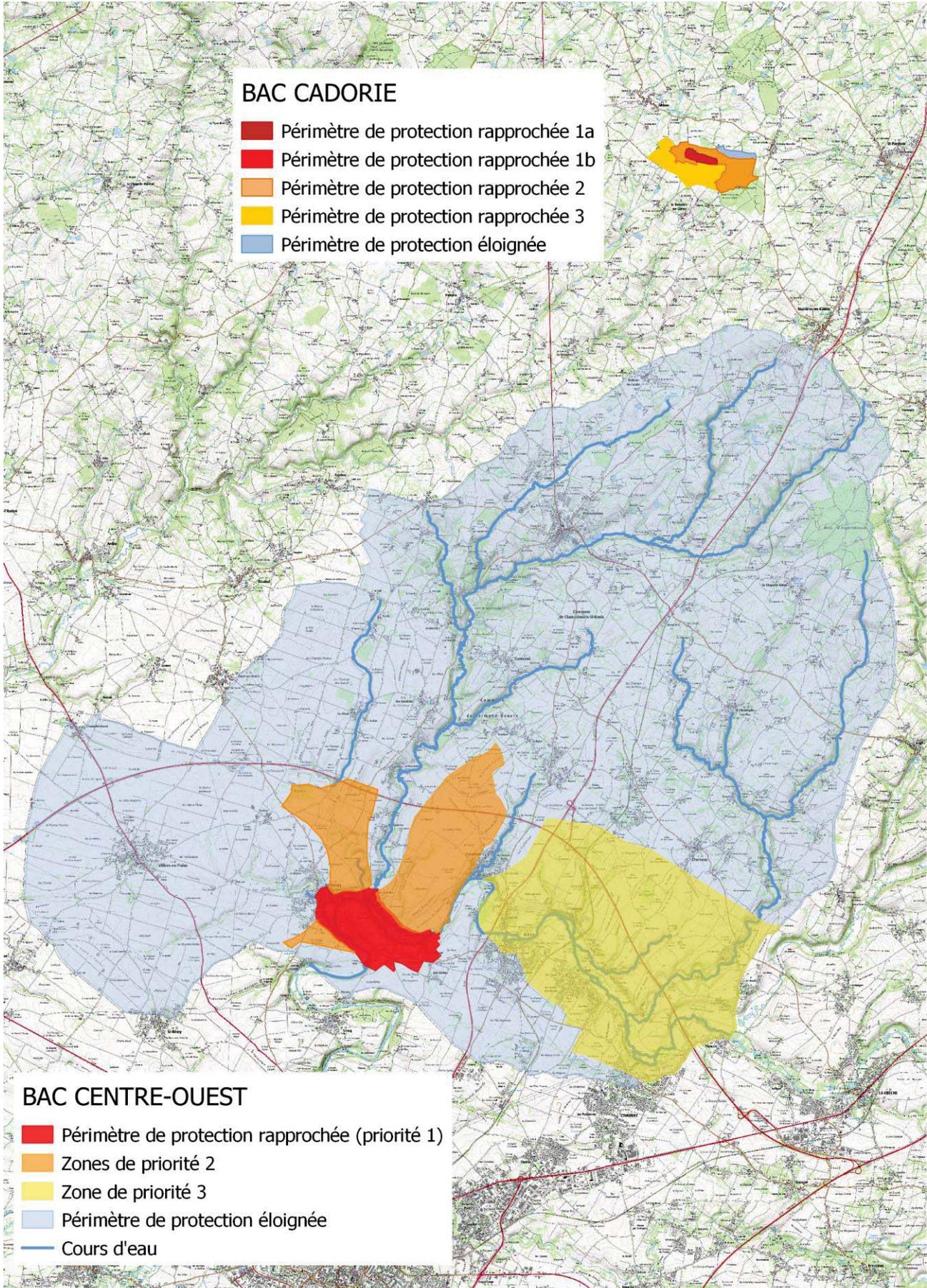
Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captage de Beaulieu et de la Cadorie.

Annexe 2 : comptes administratifs 2023.

Annexe 3 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Annexe 4 : lettre de communication du Syndicat.

Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captages de Beaulieu et de la Cadorie.



Annexe 2 : Comptes administratifs 2023

Vue d'ensemble – Budget Principal

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUES - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 417 717,47	G	1 525 222,17	G-A	107 504,70
	Section d'investissement	B	85 434,70	H	24 476,06	H-B	-60 958,64

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	46 540,99 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	1 549 693,16	Q=	1 549 698,23	=Q-P	5,07
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	3 070,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	3 070,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 417 717,47	= G+H+K	1 525 222,17		107 504,70
	Section d'investissement	= B+D+F	135 045,69	= H+J+L	24 476,06		-110 569,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 552 763,16	= G+H+I+J+K+L	1 549 698,23		-3 064,93

Vue d'ensemble – Budget Production

PRODUCTION SECO - PRODUCTION SECO - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 823 611,49	G 2 999 104,53	G-A 175 493,04
	Section d'investissement	B 5 697 963,88	H 4 864 609,97	H-B -833 353,91

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 324 015,12 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 154 199,30 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 8 521 575,37	Q= G+H+I+J 9 341 928,92	=Q-P 820 353,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 5 555 429,99	L 6 446 530,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 5 555 429,99	= K+L 6 446 530,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 823 611,49	= G+H+K 3 323 119,65	499 508,16
	Section d'investissement	= B+D+F 11 253 393,87	= H+J+L 12 465 339,27	1 211 945,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 14 077 005,36	= G+H+I+J+K+L 15 788 458,92	1 711 453,56

Page 35/44
 Chaîne d'intégrité du document : C1 A0 9F E2 4B E6 1A EA
 Publié le : 01/07/2024
 Par : RIMBEAU Jean-Pierre
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/354074>

Vue d'ensemble – Budget Distribution

DISTRIBUTION SECO - DISTRIBUTION SECO - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 410 678,89	G 3 577 078,98	G-A 166 400,09
	Section d'investissement	B 2 593 818,14	H 3 201 575,21	H-B 607 757,07

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 303 670,35 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 101 451,57 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 004 497,03	Q= G+H+I+J 7 183 776,11	=Q-P 1 179 279,08

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 399 723,77	L 1 737 250,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 399 723,77	= K+L 1 737 250,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 410 678,89	= G+I+K 3 880 749,33	470 070,44
	Section d'investissement	= B+D+F 4 993 541,91	= H+J+L 5 040 276,78	46 734,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 8 404 220,80	= G+H+I+J+K+L 8 921 026,11	516 805,31

Annexe 3 : note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Édition mars 2024 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

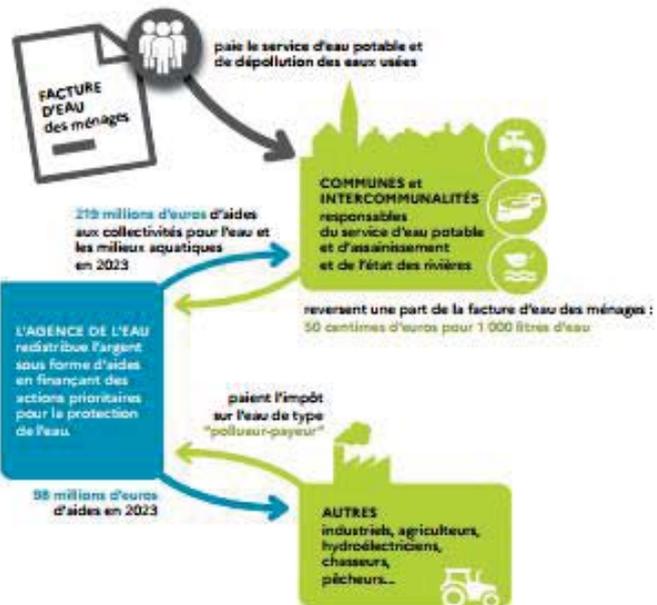
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de 4,66 euros TTC par m³.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'au maire ou à l'au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La file maire ou l'au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vois-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2 NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 52 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2023 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son Plan de résilience eau 2023-2024. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un accompagnement financier sur-mesure aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zooobile
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18, rue de Sabot - 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 - 49 - 85)
1, rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 48 - 50 - 53 - 61 - 72)
17, rue de la Océlette - CS 12104
72001 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation CENTRE-LOIRE

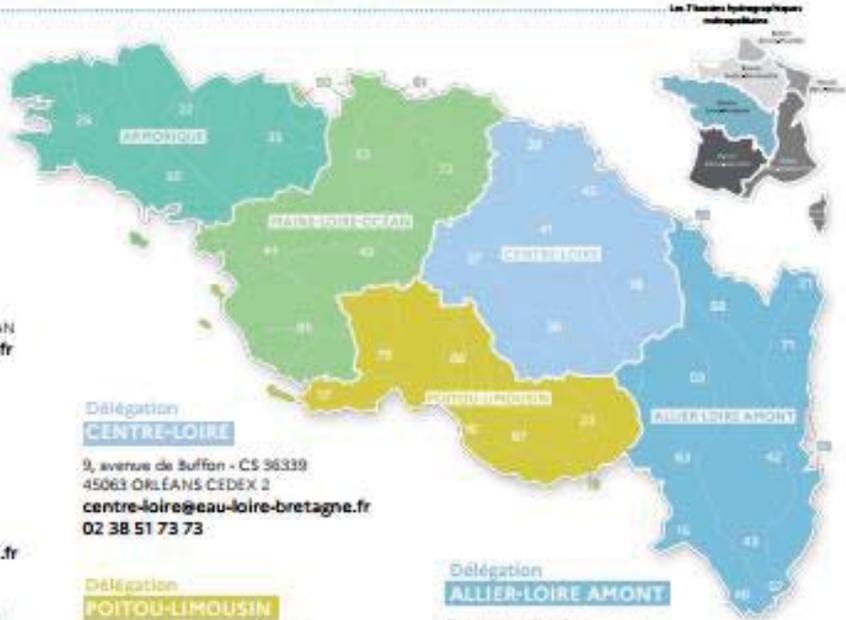
9, avenue de Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Océlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmhat Sud
19, allées des eaux et forêts - CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Annexe 4 : lettre de communication du Syndicat – N°20

JANVIER 2024



**Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest**

La Lettre

du Centre-Ouest

N° 20





La vie du syndicat

Page 2



Dossier
Point sur la qualité

Page 3



Les actus Re-Resources

Page 4

édito

Notre syndicat s'est engagé dans un vaste programme de modernisation de ses installations. D'abord, le château d'eau de La Véquière sera bientôt opérationnel. Il offrira une plus grande sécurité en termes d'approvisionnement des abonnés et permettra de contenir les coûts d'exploitation, notamment celui des consommations électriques. En effet, la distribution sera assurée par gravitation et non plus par surpression permanente comme aujourd'hui.

En second lieu, pour améliorer notre rendement et traquer les fuites dans les délais les plus courts, nous renforçons notre sectorisation afin d'isoler le plus rapidement possible les secteurs « fuyards » et de localiser les « casses » sur les canalisations de distribution.

Le troisième point concerne la télérelève qui devrait progressivement se déployer. Elle permettra de relever vos compteurs à distance, sans vous déranger dans votre vie quotidienne. Plus simple et plus rapide que la relève manuelle, elle offrira un meilleur service : une facturation sans acompte mais au réel et des possibilités d'information rapide en cas de fuite chez l'abonné. Cet ensemble de mesures et ces investissements concourent à une gestion optimisée des ressources en eau et à un souci permanent de bonne gestion des deniers publics.

Evidemment, nous restons toujours vigilants sur la qualité de l'eau. Cependant, de nouvelles molécules de pesticide apparaissent régulièrement que nous réussissons, à ce jour, à traiter avec nos moyens techniques. Toutefois, des questions se posent pour le futur : jusqu'à quand en serons-nous capables avec nos outils actuels ? Et à quel prix, en cas de transformation des unités de traitement ? Nul ne peut aujourd'hui avancer de pronostic. La meilleure assurance pour l'avenir reste la protection de la ressource en préservant les terres agricoles. Nous nous y employons également dans les limites du droit et de la réglementation.

Nous espérons ainsi continuer à vous offrir un service de qualité à coût modéré.

Bonne lecture et à bientôt,

Bien sincèrement,

Pour les élus,
Jean-Pierre RIMBEAU
Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

LA VIE DU SYNDICAT INFORMATIONS AUX ABONNÉS

Des nouvelles du cercle des citoyens de l'eau :

En 2023, le cercle des citoyens de l'eau s'est réuni à quatre reprises pour tout d'abord être éclairé sur une étude en cours sur le bassin de la Sèvre niortaise appelée HMUC, comportant les volets hydrologie, milieux, usages et climat.

Les citoyens de l'eau ont été sollicités par les élus du Syndicat pour traiter de la question de la tarification sociale de l'eau. Les apports d'informations d'ordre réglementaire et technique ont donné place à de riches échanges de points de vue et d'opinions. Les citoyens ont finalement retenu la solution de proposer aux élus un tarif unique de l'eau.

Par ailleurs, les citoyens de l'eau se sont montrés particulièrement intéressés par le sujet des économies d'eau au quotidien qu'ils ont pu aborder, lors de la dernière réunion, au travers d'exemples de collectivités de l'eau très inspirants. Nul doute que ce sujet sera développé en 2024 ...

Si le cercle des citoyens de l'eau vous intéresse, vous pouvez contacter Nicolas Moreau, l'animateur au 05 49 06 99 21 ou par mail nicolas.moreau@syndicat-seco.com qui répondra à vos questions.



Une chasse d'eau qui fuit, c'est comme...
23 L/h, soit 200 l/an de gaspillage.

QUELQUES DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE D'EAU

LA CHASSE D'EAU Un bonneton d'eau, éjecteur qui arrête les jets d'eau. 50 à 62 % d'économie 25 à 30 €	LE BOUTONNET D'ÉTAPES Dispositif qui agit lorsque le robinet est fermé pour limiter le débit de l'eau. 50 à 70 % d'économie 2 à 3 €
L'ADDUCTEUR DE DÉBIT À L'EAU Permet de limiter le débit de l'eau sans affecter le débit de l'eau. 25 à 50 % d'économie 15 €	LA BONNETTE ÉCONOME À L'EAU Permet de limiter le débit de l'eau sans affecter le débit de l'eau. 25 à 50 % d'économie 15 à 20 €
LE MITIGEUR THERMOSTATIQUE Le gestion de l'eau chaude, permet de limiter le débit de l'eau. 20 à 30 % d'économie 15 à 20 €	LE MITIGEUR Permet de limiter le débit de l'eau sans affecter le débit de l'eau. 25 à 50 % d'économie 15 à 20 €
LE SANITIER ÉCONOME Permet de limiter le débit de l'eau sans affecter le débit de l'eau. 25 à 50 % d'économie 15 à 20 €	L'ÉCO-SAVE Permet de limiter le débit de l'eau sans affecter le débit de l'eau. 25 à 50 % d'économie 15 à 20 €

Dossier



LE STOCKAGE D'EAU POTABLE À LA VÉQUIÈRE

Un projet essentiel pour le SECO

Lancés depuis plusieurs mois, les travaux avancent bien.

Pierre Méry, Directeur du Syndicat nous en dit plus.



Quel est l'objectif de ce projet ?

Il s'agit d'assurer un stockage d'eau potable sur une durée de 24 h pour la majeure partie du territoire desservi par le SECO. Ce stockage représente un volume de 5000 m³ réparti ainsi :
-Un château d'eau de 2000 m³
-Deux réservoirs au sol de 1500 m³ chacun.
Cette opération se déroule au lieu-dit la Véquièrre, sur la commune de Surin, en un point haut du territoire.

En parallèle, il est nécessaire de restructurer le réseau. Les travaux portent sur un linéaire d'environ 18 km et concernent les communes de Sainte-Ouenne, Surin, Xaintray, Béceleuf, Germond-Rouvre, Saint-Pompain, Villiers-en-Plaine, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire et Sciecq.



Le chantier en cours à La Véquière (Sunn)

Quelles sont les améliorations attendues ?

En cas de coupure à l'usine de Beaulieu (pour des opérations de maintenance par exemple), la distribution de l'eau auprès des abonnés sera maintenue car le château d'eau restituera gravitairement son stock. Aujourd'hui, l'eau est distribuée en flux tendu, ce qui est très énergivore. Demain, le remplissage des réservoirs se fera sur commande, ce qui limitera le temps de fonctionnement des pompes.

Quand prendront fin les travaux ?

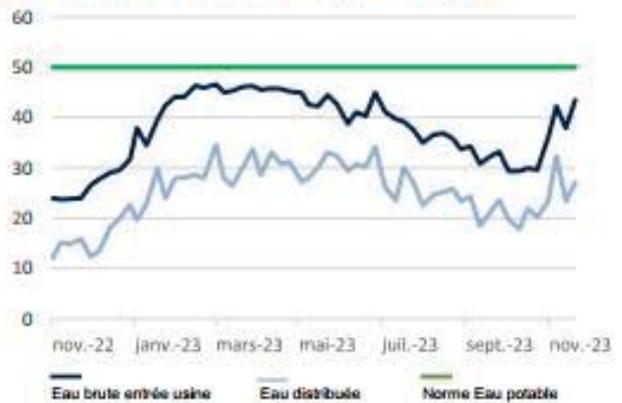
Le chantier avance bien, aucun retard n'est pris pour le moment malgré les conditions climatiques difficiles ces derniers mois. Le planning prévoit une mise en fonctionnement des ouvrages au dernier trimestre 2024.



Pose de nouvelles canalisations d'eau potable

ZOOM SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2023

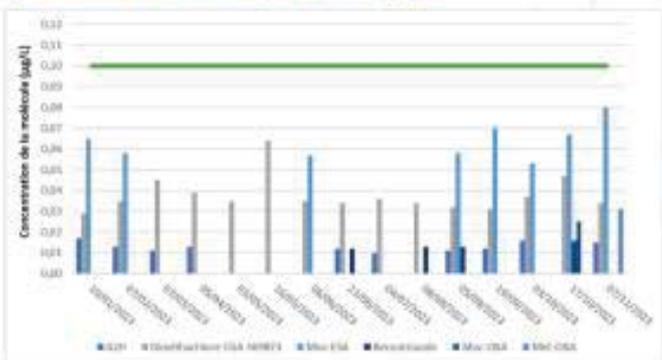
Suivi annuel des nitrates (exprimé en mg/L)



Les valeurs de la concentration en nitrates ont augmenté au début de l'année, en lien avec la pluviométrie et la recharge de la nappe.

A partir de l'été, ces valeurs ont progressivement diminué jusqu'à un nouveau cycle de précipitations à l'automne. La recharge de la nappe dès novembre a été plus précoce que les années précédentes (janvier en règle générale).

Suivi annuel des pesticides avant traitement (valeurs sur les détections exprimées en µg/L)



A2H : Atrazine 2 Hydroxy
Moc-ESA : Forme ESA du métolachlore
Moc-OXA : Forme OXA du métolachlore
Met-OXA : Forme OXA du métolachlore

Norme Eau potable

Ce graphique présente le suivi des pesticides opéré au cours de l'année 2023.

Ce suivi porte sur l'eau brute, c'est-à-dire l'eau issue des captages avant son traitement à l'usine de Beaulieu (Echiré). Ce traitement vis-à-vis des pesticides consiste en un passage sur filtre de charbons actifs en grains.

Les deux molécules principalement retrouvées sont des métabolites (c'est-à-dire issues de la dégradation d'une substance active) d'herbicides.

LES INFOS



Conférence

Comment intégrer la production d'énergie dans l'agriculture tout en protégeant la qualité de l'eau ? Telle a été la question traitée par Yves Le Roux, Professeur à l'Université de Lorraine, au cours de cette conférence suivie d'une table ronde à laquelle ont participé des représentants de collectivités et de structure de conseil.

Retrouvez l'évènement en vidéo sur notre chaîne Youtube : www.youtube.com/@SyndicatSeco



Au printemps 2024



UNE ANIMATION FONCIÈRE AUTOUR DES CAPTAGES

Le Syndicat souhaite entrer en contact avec les propriétaires des parcelles situées à proximité directe des captages d'eau potable (dans le périmètre de protection rapprochée) afin d'évoquer, avec leur fermier le cas échéant, les modalités de gestion de la parcelle conciliant la préservation de la qualité de l'eau.

De mars à mai

OPERATION ENTERRE TON SLIP !

Il y a de la vie dans le sol ! En moyenne, pas moins de 10 milliards de micro-organismes dans quelques grammes de sol et chacun joue son rôle : stocker le carbone, filtrer l'eau, améliorer la fertilité, ...

Pour savoir si leur sol possède une bonne activité biologique, les animateurs agricoles du SECO proposent aux agriculteurs du secteur d'enterrer un slip blanc en coton bio sous 15 cm de terre. Au bout de deux mois, on déterre le slip : plus il est dégradé, plus le sol est vivant !



Contact

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE-OUEST
Lieu-dit Beaulieu 79410 ÉCHIRÉ
Cellule d'animation du Programme Re-Sources :
Tél. 05 49 06 99 21 • re-sources@syndicat-seco.com

Avec le soutien financier de :



Nouvelle-Aquitaine

Lettre d'information locale du Syndicat du Centre-Ouest - Décembre 2023 - N°20

Directeur de publication : Jean-Pierre RIMBEAU, président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Crédit photos : Claude Clin et Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Impression : Imprimerie Nouvelle - Distribution : Millee (11300 exemplaires) - Conception graphique : Nathalie Louvet - Réalisation : Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Légende photo : page 1, La Sèvre niortaise à Saint-Maxire.

